

CERTIFICAT DE FONGIBILITE

Je soussigné Jean-Marc BURRUS, Président de la Communauté de Communes du Val d'Argent, autorise le transfert des crédits suivants sur le Budget annexe développement économique :

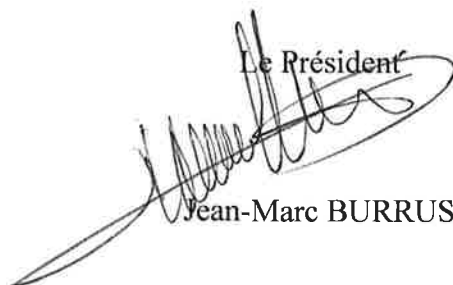
Compte 6817 Chap. 68 Fct 020 Dot. Dépréciations actifs circulants	+ 6 500,00 €
Compte 6542 Chap. 65 Fct 61 Créances éteintes	- 6 500,00 €

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Communautaire en date du 22 avril 2021.

Ce certificat sera à l'ordre du jour lors du prochain conseil communautaire pour information.

Etabli à Ste-Croix-aux-Mines, le 06/09/2024



Le Président

 Jean-Marc BURRUS

